

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
12 Mai 2017**

**OBJET** : Avenant n° 1 à la convention d'occupation du 3 juillet 2012 conclue entre la commune d'Alleins et le Département.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 12 Mai 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé d'autoriser :

- la passation, entre le Département et la commune d'Alleins, de l'avenant n°1 à la convention d'occupation du 3 juillet 2012, portant sur le transfert de permanences sociales vers de nouveaux locaux situés au sein de l'Office Municipal des Sports et de la vie Culturelle et Sociale (OMSCS) sis le Bastidon, rue du 8 mai 1945 – 13980 ALLEINS,
- la Présidente du Conseil départemental à signer cet avenant, dont le projet est joint au rapport, ainsi que tout acte ultérieur pouvant s'y rapporter dans la mesure où celui-ci n'apporte pas de modifications substantielles à l'avenant initial.

La signature de cette convention n'entraîne aucune incidence budgétaire pour le Département.

A l'unanimité

**ADOpte**  
**Pour la Présidente du Conseil Départemental**  
**des Bouches-du-Rhône**  
**et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice**  
**du Service des Séances de l'Assemblée**